



Arbitre de club



Pour retrouver les dates et les lieux de cette formation, dirigez-vous directement sur notre site internet : <https://artois.fff.fr/>

Le public

- Educateurs FFF
- Joueurs, dirigeants, parents
- Arbitres

Les objectifs



- Connaître les lois du jeu du football à effectif réduit et à 11.
- Animer et conduire des interventions pédagogiques permettant l'apprentissage des lois du jeu dans le cadre de l'entraînement
- Développer les compétences à arbitrer des rencontres en compétition et dans le cadre de l'entraînement

Pré-requis à la certification

Le candidat doit au moment de son inscription en formation doit :



- Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours ;
- Être âgé de 16 ans révolu minimum (sous licence U17)
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs
- Pour les dirigeants, avoir un certificat médical valable pour la saison

Méthodes et supports

Pédagogie de l'action :

- Mise en situation pratique, observation, découvertes de nouveaux savoirs,
- Supports pédagogiques : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires
- Livret stagiaire remis en début de formation

Arbitre de club

- Il s'agit de l'Arbitre Bénévole de Club majeur qui arbitre au sein de son club. Il est titulaire d'une licence avec certificat médical.
- Il est soumis à des règles de formation (4h) et peut être soumis à des règles de contrôle de connaissance, au même titre qu'un arbitre officiel.
- Il a priorité pour arbitrer des rencontres à 11 de leur club en cas d'absence d'arbitre désigné.
- Dans certains cas, il contribue à répondre aux exigences du statut de l'arbitrage du club.

Des formations dédiées aux arbitres de club sont proposées par la Commission de District de l'Arbitrage (CDA) afin d'évoquer plusieurs sujets, et notamment :

- Les Lois du Jeu
- La Gestion Administrative d'une rencontre
- La Technique d'Arbitrage

La formation se déroule 4 heures afin d'être formés, en alternance en salle et sur le terrain.

Note :

La liste des arbitres de club est publiée par le Comité Directeur du District.

Les arbitres de club reçoivent une attestation papier signée par le District leur permettant de justifier leur rôle si besoin.



INFORMATION

Validation de la formation :

- Délivrance d'une attestation de participation, sous condition d'avoir été présent à l'ensemble de la session.

Pour vous inscrire à cette formation, vous aurez besoin de fournir :

- Attestation responsabilité civile
- Certificat médicale
- Autorisation pour mineur(e)
- Photo d'identité
- Pièce d'identité